

21-06-12 Finances – Comptabilité

Extinction de créances de la commune de Saint-Priest en Jarez

Monsieur le Maire expose :

Le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dus, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnées par le maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable du trésor expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de titres de recettes suivants, qui sont éteints :

Exercice Comptable	Référence de la pièce	Objet de la dette	Montant restant à recouvrer
2013	T-133	TLPE 2012	180,00 €
2014	T-406	TLPE 2013	216,64 €
2015	T-535	Charges locatives	549,42 €
2015	T-536	Loyer	1 201,90 €
2015	T-335	TLPE 2014	799,20 €
2016	T-478	TLPE 2015	799,20 €
2017	T-655	TLPE 2016	302,55 €
TOTAL			4 048,91 €

Il demande donc d'éteindre la créance de ces titres pour un montant total de 4 048.91 €.

Je vous demande de m'autoriser à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 4 048.91 € et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2021 au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 4 048.91 € et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2021 au chapitre 65.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 29 juin 2021

Le Maire,
Christian SERVANT

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 28 juin 2021

21-06-12 Finances – Comptabilité

Extinction de créances de la commune de Saint-Priest en Jarez

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - BOUGAULT Claude - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - SCHERIANI Myriam

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme GEUSENS
M. BOUGAULT à M. COSSEY
Mme CONVERT à Mme BISACCIA

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN